



RÈGLEMENT du 4ème TROPHÉE NATIONAL DE PÉTANQUE ATSCAF

Du 13 au 14 juin 2026

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF Marne organisent conjointement l'édition 2026 du Trophée National de pétanque ouvert à tous les agents des administrations financières.

ARTICLE 2 – comité d'organisation

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou de son représentant légal
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Brigitte LALLEMENT, présidente de l'ATSCAF Marne
- Raynald JOSEPH, ATSCAF Marne

ARTICLE 3 – Déroulement de la compétition

PHASE DE POULES (JOURNÉE DU 13/06/2026)

1) Les équipes seront réparties dans des poules de 4 équipes (ou poules de 3 selon le nombre total d'équipes inscrites, en cas d'inscription de plusieurs équipes d'une même section locale, celles-ci ne pourront se retrouver dans la même poule).

Un tirage au sort informatique désignera les premières confrontations au sein de chaque poule.

Chaque partie sera limitée à 1h ou équipe vainqueur à 13. (rencontres à 9h, 10h et 11h)

2) Les deux meilleures équipes de chaque groupe poursuivront en Honneur, les deux autres en Consolante.

Les 24 équipes de chaque concours seront réparties en 8 poules de 3 équipes.

Chaque partie sera limitée à 1h ou équipe vainqueur à 13. (rencontres à 15h, 16h et 17h)

Les 8 équipes vainqueurs des poules seront qualifiées pour les quarts de finale Honneur et Consolante.

Les 16 autres équipes des concours Honneur et Consolante s'affronteront dans des parties de classement.

PHASE FINALE A ÉLIMINATION DIRECTE (JOURNÉE DU 14/06/2026)

A l'issue des poules, la compétition se poursuivra avec des parties dans un format à élimination directe pour le Concours Honneur et le Concours Consolante.

Les quarts de finale et demi-finales des Concours Honneur et Consolante sera limitée à 1h30 ou équipe vainqueur à 13 (quarts de finale à 9h, demi-finales à 10h30).

Les finales Honneur et Consolante auront lieu à 14h30 sans limitation de temps.

Les deuxièmes et troisièmes de chaque poule des concours Honneur et Consolante s'affronteront dans les parties à élimination directe limitées à 1h ou équipe vainqueur à 13 (rencontres à 9h, 10h et 11h).

ARTICLE 4 – Règles de la Pétanque

Le trophée se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Chaque équipe a droit à 1 remplaçant (celui-ci ne pourra rentrer en cours de partie). Un arbitre officiel sera présent pendant toute la durée de la compétition.

ARTICLE 5 – Conditions de participation

* Le Trophée National de pétanque est ouvert à tous les agents financiers et ayants-droits à jour de leur cotisation ATSCAF 2025/2026 de l'association choisie pour participer.

* Une équipe ne pourra comprendre qu'1 ayant-droit maximum (conjoint ou enfant).

ARTICLE 6

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des sports au maximum 15 jours après la compétition.

ARTICLE 7 – Organisation de l'évènement

La compétition aura lieu au boulodrome de Châlons en Champagne, complexe Gérard Philippe 19 avenue du Général Sarraill 51000 Châlons en Champagne, le samedi 13 juin 2026 à partir de 09h00, l'accueil des participants débutant à 8h15. La remise des prix aura lieu sur ce site à l'issue des finales. L'ensemble des repas sera pris dans la salle des Fêtes Maurice Simon, située 2 place de la Mairie 51520 Recy située à 6km représentant 10 minutes de trajet.

1) Engagement

Le comité d'organisation limite l'inscription à 48 équipes (une seule par ATSCAF locale, les équipes pouvant être mixtes ou exclusivement féminines sachant qu'il n'y aura pas de compétition exclusivement féminine). Si ce nombre n'est pas atteint une ATSCAF locale pourra alors engager une seconde voir une troisième équipe.

2) Comité d'organisation

Le Comité d'organisation précisera les conditions de déroulement de la compétition. La carte ATSCAF de chaque participant, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) sera demandée lors de l'accueil.

3) Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix ;

ARTICLE 8

Chaque participant s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 9

Les réclamations devront être introduites auprès du Comité d'organisation, dans l'heure suivant la publication des résultats.